

Club régional des SIAO de Midi-Pyrénées

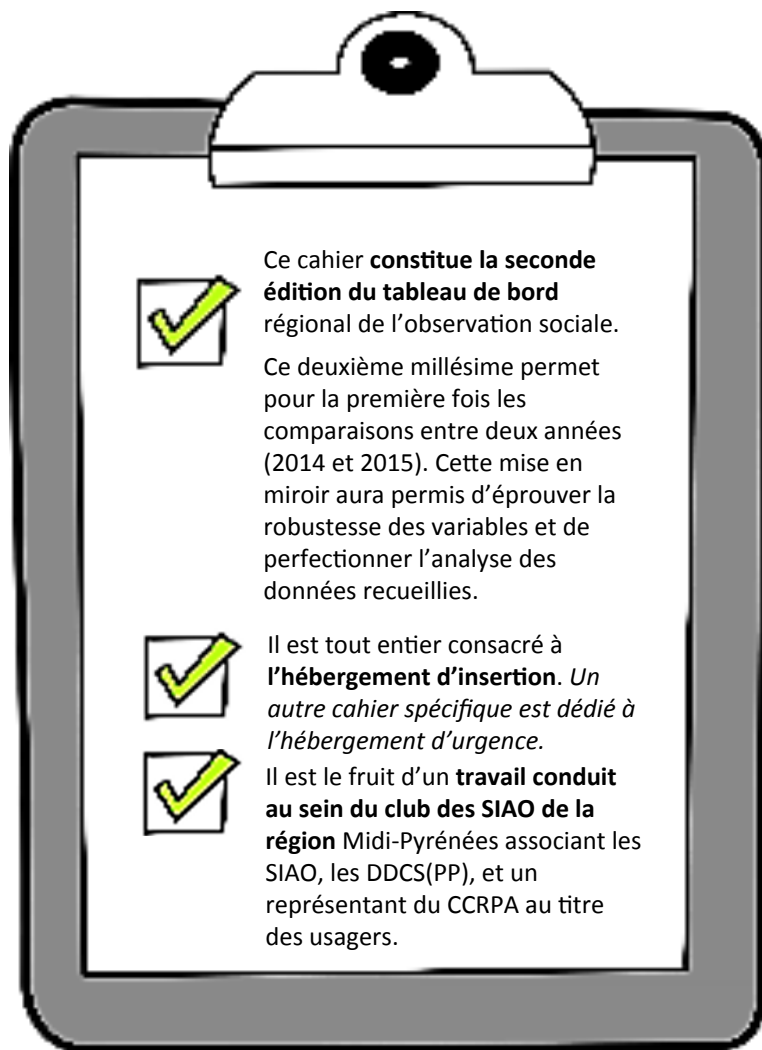
MISE EN PLACE DE LA FONCTION « OBSERVATION SOCIALE » À PARTIR DES DONNÉES SIAO 2015

Cahier de l'hébergement d'insertion



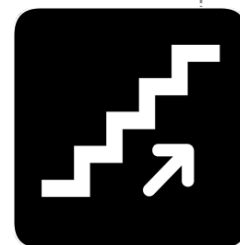
SIAO et DDCS/DDCSPP des huit départements, CCRPA (Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées), DRJSCS Midi-Pyrénées avec l'appui de la COOPÉRATIVE D'INGÉNIERIE SOCIALE





En complément des deux cahiers, **deux autres documents sont disponibles** :

- Un « **tiré à part** » qui agrège les tableaux d'assemblage des réponses des SIAO aux 33 variables de l'enquête : 17 variables côté urgence et 16 variables côté insertion.
- Un « **édito** » qui présente en synthèse l'essentiel de ce qu'il faut retenir de cette seconde édition 2015, par comparaison notamment avec les données 2014.



Ce cahier est le résultat d'une démarche engagée par le Club régional des SIAO en 2013. Elle a été rendue possible grâce à **l'implication de tous ses membres** : SIAO, DDCS(PP) et CCRPA.

Cette **mobilisation dans la durée** a permis de dépasser les obstacles inhérents à ce type de projet : s'accorder sur un lexique commun, **prérequis à la mise au point des indicateurs**, « briques » d'une première observation sociale.

L'édition **2015** bénéficie de cet investissement : les remontées sont désormais pour partie routinisées.

La juxtaposition des situations territoriales, les éclairages fournis à travers elles, ont été appréhendés comme **autant de mises en question en vue d'une harmonisation** (souhaitée) en profondeur des pratiques.

Une méthode régionale pour dégager les « variables » les plus parlantes...



Les statistiques présentées concernent les **huit départements de la région Midi-Pyrénées**.

Elles portent sur les **activités des SIAO** de chacun de ces territoires.

La prise de connaissance des chiffres présentés dans les **tableaux et graphiques** sera utilement complétée par la lecture des **commentaires** (CQFD).

Six variables dégagées au titre de l'Insertion sont des variables élémentaires (= des indicateurs directs), les dix autres sont des variables composées (= comportant plusieurs modalités constituant autant d'indicateurs potentiels). Les variables et modalités sont reproduites dans le **logigramme de la planche suivante**.

Les variables collectées ont vocation à renseigner **trois grands domaines** :

- ▷ Les demandes et leur traduction en préconisations et orientations
 - ▷ Les profils des demandeurs
- ▷ Les suites des orientations et la gestion de la « liste d'attente ».

16 variables / insertion

Deux **raisonnements** ont guidé la construction du tableau de bord de l'hébergement d'insertion :

- ▶ Distinguer les préconisations et orientations afin d'interroger l'offre locale.
- ▶ Positionner la (les) liste(s) d'attente en aval du processus d'orientation.

3 grands champs d'observation

Le tableau de bord est constitué à partir de la compilation de ces statistiques, exprimées sous la forme d'indicateurs. Le tableau de bord est donc formé d'**indicateurs qualitatifs** fondés sur l'analyse quantitative et/ou qualitative de **données quantitatives**.

*Le tableau de bord n'épuise pas l'entière observation sociale qui peut s'appuyer également sur des **données qualitatives**.*

2 arbitrages fondamentaux

Le tableau de bord régional de l'observation sociale

Les variables du **socle** (régional) de l'observation sociale sont recueillies au moyen d'une **remontée** annuelle sous le couvert du Club. Elles ont vocation à être reprises/présentées dans les **rapports d'activité** de chacun des SIAO.

*Elles n'épuisent pas l'ensemble des informations que les SIAO choisissent de **développer localement**.*

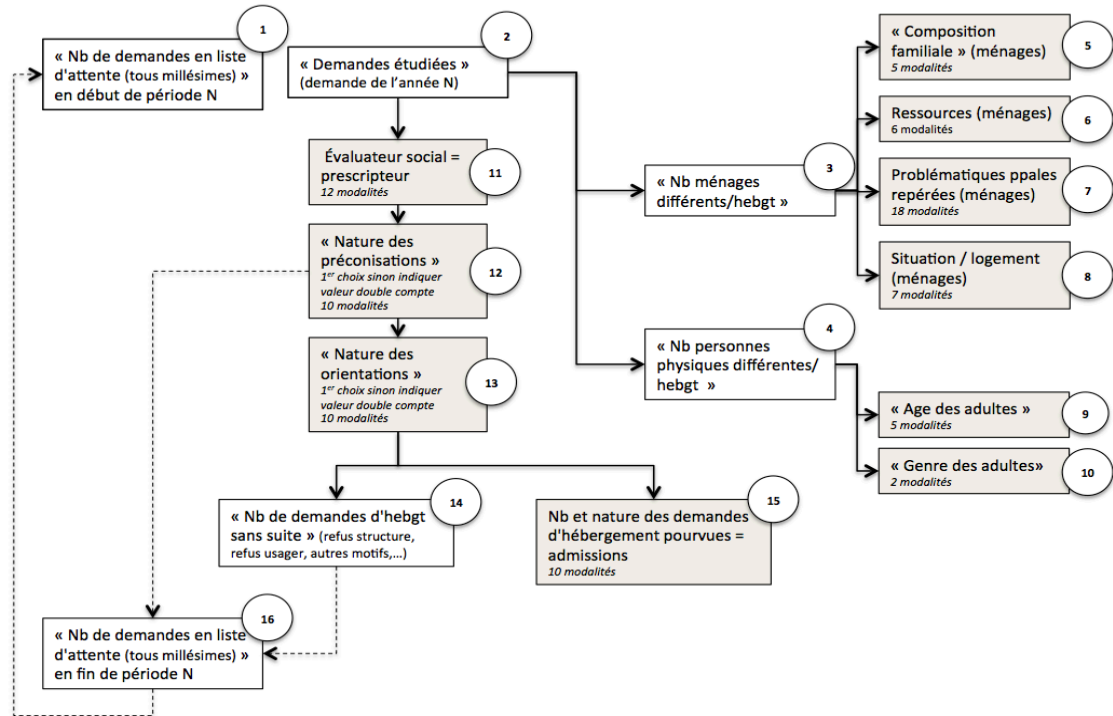
La remontée des statistiques



Le recueil des données s'appuie sur un dictionnaire partagé et rigoureux des variables (et des modalités).
Les arbitrages sont issus d'un important travail collectif.



LES 16 VARIABLES / INSERTION VALIDÉES



N°	Définition de la variable
	<i>Nous ne reprenons ici que les premières modalités lorsque la variable en comporte plusieurs.</i>
I-1	Nombre de ménages ayant déposé une demande (tous millésimes) non encore satisfaite (c.à.d. non effectivement rentrée sur un dispositif HI) et toujours active au 01/01/2014.
I-2	Nombre de ménages ayant déposé une demande nouvelle en 2014. Pour cette variable les réitérations (plusieurs demandes sur la période) sont possibles.
I-3	Ensemble des ménages concernés par la demande d'hébergement d'insertion sur la période de référence (sans réitération sur la période). En cas de demandes multiples sur la période ne compter le même ménage qu'une seule fois (I-3 est inférieur ou égal à I-2). Rappel : une personne isolée est un ménage d'une personne.
I-4	Ensemble des personnes physiques concernées par la demande d'hébergement d'insertion sur la période de référence. Adultes et enfants sans réitération de demande.
I-5	Situation familiale (Nombre de Ménages d'une personne, Couples sans enfant...).
I-6	Ressources principales (Ressources d'activité, Minimas sociaux...).
I-7	Situations sociales principales des ménages recourant au SIAO insertion (hors question des ressources (I-6) et du logement (I-7)). Parmi un ensemble de situations il s'agit de sélectionner celle qui décrit le mieux la situation du ménage.
I-8	Nombre de ménages selon leur situation au regard du logement au moment de la demande (Rue/abri de fortune, chez un tiers...).
I-9	Nombre de personnes selon leur âge. Seul l'âge des majeurs est scindé en tranches d'âge.
I-10	Nombre de personnes (physiques) adultes majeures selon leur genre.
I-11	Nombre de dossiers transmis au SIAO par type d'organisme/acteur (CCAS/CIAS, Conseil départemental...).
I-12	Nombre et nature des premiers choix des préconisations émises par les instructeurs du dossier de demande (Hébergement de stabilisation, d'insertion...).
I-13	Nombre et nature des propositions d'orientation émises par le SIAO Insertion (Hébergement de stabilisation, d'insertion...).
I-14	Nombre de ménages dont la demande est encore non satisfaite après orientation. (Tous motifs).
I-15	Nombre et nature des admissions par ménages (et/ou prestations) effectives sur l'année 2014. (Hébergement de stabilisation, d'insertion...).
I-16	Nombre de ménages ayant déposé une demande (tous millésimes) non encore satisfaite et toujours active au 31 décembre 2014.

1

Près de 6 000 nouvelles demandes d'hébergement d'insertion...



Près de **6 000 nouvelles demandes d'hébergement d'insertion** ont été saisies par les SIAO de la région en 2015, dont presque 50% sur la seule Haute-Garonne. **Ces demandes concernent 8 600 personnes physiques.**

En cumulant les 2 500 demandes des années antérieures encore actives, **la demande globale 2015 est de 8 400.** Le phénomène de « liste d'attente » étant quasi exclusif à la Haute-Garonne, il accroît le poids de ce département dans la demande globale (61%). Cette demande globale est en hausse de **+13%** à l'échelle de la région.

Des demandes nouvelles...qui se cumulent aux anciennes toujours actives

Département	Demandes nouvelles sur la période (2015)	Part de la demande régionale (%)	Ensemble des demandes en liste d'attente au 01/01/15	Ensemble des demandes (demandes nouvelles + liste d'attente)	Evolution ensemble des demandes 2014-15
Ariège	250	4%	45	295 (3%)	+12%
Aveyron	650	11%	12	662 (8%)	+21%
Haute-Garonne	2 860	48%	2 272 (92%)	5 132 (61%)	+16%
Gers	619	10%	28	647 (8%)	+11%
Lot	423	7%	10	433 (5%)	+46%
Hautes-Pyrénées	254	4%	1	255 (3%)	+4%
Tarn	547	9%	21	568 (7%)	0%
Tarn-et-Garonne	381	6%	70	451 (5%)	+10%
ENSEMBLE des SIAO	5 984	100%	2 459 (100%)	8 443 (100%)	+15%
ENSEMBLE hors 31	3 124	-	187 (8%)	3 311 (38%)	+13%

D'après Remontées 2015 des SIAO (I-1 & I-2) – NR = non renseigné. Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège : 250 demandes nouvelles ont été enregistrées en 2015. 45 demandes étaient en liste d'attente (années antérieures).



5 846 demandes 2015



5 257 ménages différents



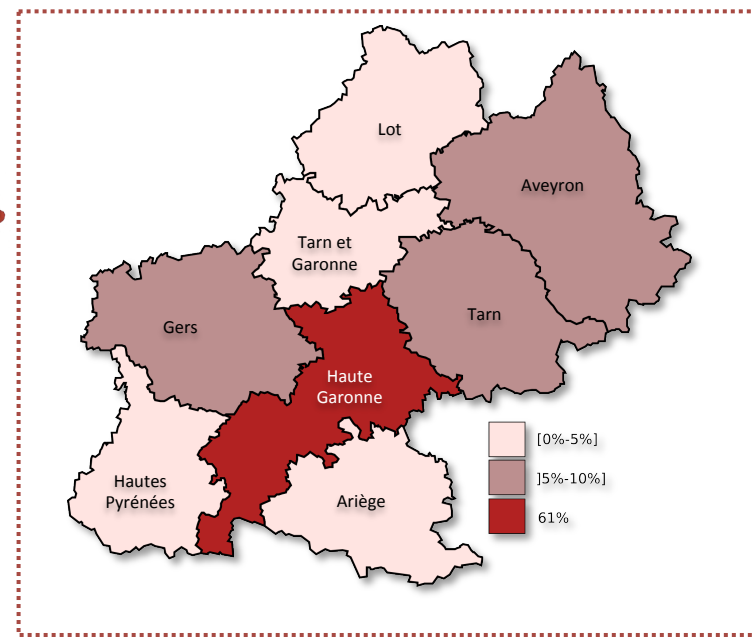
8 612 personnes
Soit 1,64 pers/ménage

En moyenne le taux de renouvellement d'une demande sur la même année reste faible. Avec un taux de répétition de demande de 1,11, les demandes nouvelles d'un même ménage sont peu fréquentes et stables au regard de 2014.

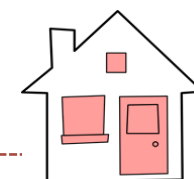
Selon l'INSEE en 2011, le nombre moyen de personnes par ménage était de 2,2 en Midi-Pyrénées. Si l'on rapporte les ménages ayant formulé une demande en 2015 aux personnes physiques qui les composent, le nombre moyen de personnes par ménage est sensiblement inférieur avec 1,64 en lien avec la composition des ménages.

...ont été saisies par les SIAO de la région en 2015

Part départementale de la demande HI régionale globale 2015



D'après Remontées 2015 des SIAO.



La carte ci-dessus représente l'intensité de la demande globale (demandes 2015+ file d'attente) régionale pour chaque département. Trois groupes se distinguent.

Le volume de demandes globales oscille entre 250 et 500 pour l'Ariège, le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Tarn-et-Garonne soit pour chaque département moins de 5% de la demande régionale.

Ce volume de demandes se situe entre 500 et 600 pour l'Aveyron, le Gers et le Tarn soit de 5 à 10% de la demande régionale.

À elle seule, avec près de 5 132 demandes cumulées, **la Haute-Garonne représente 61% de la demande.**



Un premier profil majoritaire qui laisse apparaître un homme isolé hébergé chez un tiers.



S'il fallait dresser un « profil majoritaire » de l'usager en demande d'hébergement d'insertion, il s'agirait d'un **homme** (53% de la part région) **isolé** (68% de la part région) se trouvant **hébergé chez un tiers** (35% de la part région) au moment de la demande.

Cet archétype semble cohérent pour des départements comme le Lot ou l'Aveyron, il faut le nuancer sur d'autres départements pour lesquels la part des familles est significative.

Les demandes d'hébergement d'insertion selon « composition familiale »

Département	Personne isolée	Couples (sans enfant)	Familles avec enfants	Familles monoparentales	Groupes	TOTAL
Ariège	72%	4%	6%	16%	1%	245
Aveyron	80%	5%	7%	8%	0%	311
Haute-Garonne	65%	4%	9%	21%	1%	2 860
Gers	66%	6%	14%	14%	1%	345
Lot	71%	5%	7%	17%	0%	375
Hautes-Pyrénées	69%	5%	4%	22%	0%	244
Tarn	70%	5%	5%	20%	0%	496
Tarn-et-Garonne	73%	2%	8%	17%	0%	381
ENSEMBLE des SIAO	68%	4%	8%	19%	1%	5 257
ENSEMBLE hors 31	71%	4%	7%	17%	0%	2 397

Globalement, les **personnes isolées (68%)** restent **majoritaires** dans les profils des demandeurs sur l'ensemble des départements, cette intensité varie de 15 points entre l'Aveyron (80%) et un groupe constitué de la Haute-Garonne et du Gers (65-66%). Sur ces départements, la part des familles avec enfants (monoparentales ou non) avoisine les 30%. L'Ariège, le Lot, les Hautes-Pyrénées, le Tarn et le Tarn et Garonne sont également caractérisés par une part de personnes isolées supérieure ou égale à 70%.



Si la part des ménages à la rue / abri de fortune est globalement comprise entre 10 et 25% des situations (hors Aveyron 5%), la **situation majoritaire au regard du logement (1/3 des situations globales y compris hors Haute-Garonne) est d'être hébergé par un tiers** (vs dispositif d'hébergement en 2014). Cela attesterait d'une forme de parcours résidentiel porté par les SIAO via les dispositifs AHI. L'hébergement chez un tiers est également représenté de manière significative (35%) et représente jusqu'à 50% des situations dans le Tarn. (*) Sur la Haute-Garonne, des modalités multiples ont pu être ponctuellement retenues expliquant ainsi le léger écart.



Les demandes d'hébergement d'insertion selon « situation logement »

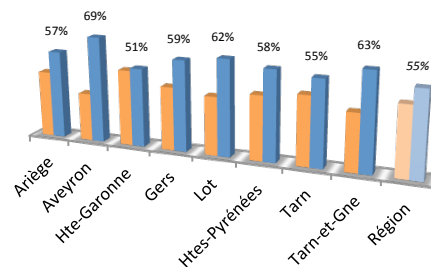
Département	Rue/abri de fortune	Héberg. chez un tiers	Dispositif d'héberg.	Logement	Institutions et autres	TOTAL
Ariège	20%	27%	13%	27%	13%	245
Aveyron	5%	24%	45%	13%	13%	311
Haute-Garonne*	17%	37%	23%	14%	8%	2 938
Gers	18%	38%	14%	23%	7%	345
Lot	13%	23%	33%	17%	15%	375
Hautes-Pyrénées	24%	29%	18%	14%	15%	244
Tarn	11%	50%	19%	13%	6%	496
Tarn-et-Garonne	20%	34%	24%	10%	12%	381
ENSEMBLE des SIAO	16%	35%	23%	15%	10%	5 335
ENSEMBLE hors 31	15%	34%	23%	16%	11%	2 397

D'après Remontées 2015 des SIAO (I-8) - Base des ménages différents - Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège parmi les ménages différents concernés (245), 20% sont à la rue ou en abri de fortune.

D'après Remontées 2015 des SIAO (I-5) - Base des ménages différents - Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège parmi les ménages différents concernés (245), 72% sont des hommes isolés.



Part des hommes adultes composant les ménages.



Le graphique ci-contre décrit la répartition entre les femmes et les hommes adultes composant les ménages. **Si la part des hommes est majoritaire sur la plupart des départements, (55%), elle varie entre 51% (Haute-Garonne) et 69% (Aveyron).**

D'après Remontées 2015 des SIAO (I-10). Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège 57% des personnes adultes composant les ménages sont des hommes.



bis

Des profils majoritairement caractérisés par des ruptures familiales et de faibles ressources.



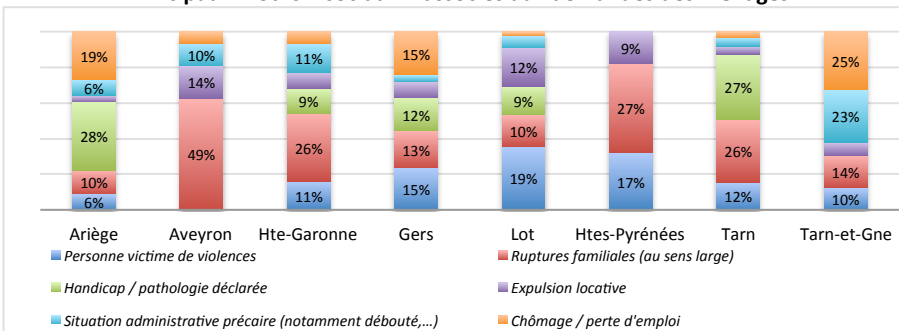
Outre les difficultés liées au logement, les ménages sont – à l'échelle régionale – particulièrement confrontés aux ruptures familiales (23%) et aux violences intrafamiliales (11%). Les difficultés en termes de ressources sont également prégnantes **puisque plus d'un quart des ménages est sans ressources et que 40% des ménages sont bénéficiaires de minimas sociaux.**

Les demandes d'hébergement d'insertion selon « les ressources »

Département	Ressources liées à l'activité	Minimas sociaux	Sans ressources	Autres ressources	TOTAL
Ariège	23%	52%	21%	4%	245
Aveyron	21%	38%	36%	5%	285
Haute-Garonne*	26%	41%	25%	7%	3143
Gers	30%	38%	24%	9%	340
Lot	19%	42%	34%	5%	346
Hautes-Pyrénées	20%	43%	28%	8%	242
Tarn	26%	32%	39%	2%	496
Tarn-et-Garonne	23%	39%	35%	4%	368
ENSEMBLE des SIAO	25%	40%	28%	6%	5 465
ENSEMBLE hors 31	23%	40%	32%	5%	2 322

D'après Remontées 2015 des SIAO (I-6) - Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège parmi les ménages différents concernés (245), 52% sont principalement bénéficiaires de minimas sociaux.

Principaux motifs « sociaux » associés aux demandes des ménages



D'après Remontées 2015 des SIAO (I-7) - Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège parmi les ménages différents concernés (210), 19% sont principalement des personnes au chômage.

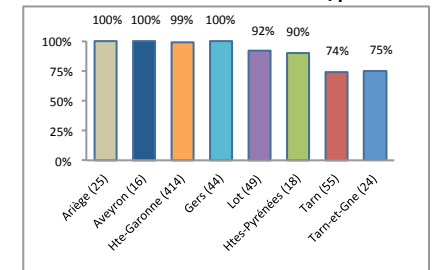


Régionalement, plus d'un quart des personnes est sans ressources. Cette proportion atteint 39% dans le Tarn et avoisine le tiers des situations dans les autres départements hors l'Ariège, la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées. Les bénéficiaires des minimas sociaux sont majoritaires (40% régionalement contre 50% en 2014). Cette proportion oscille entre le Tarn (32%) et l'Ariège (52%) soit un écart de 20 points. (*) Sur la Haute-Garonne, des modalités multiples ont pu être ponctuellement retenues expliquant ainsi l'écart.



Régionalement, la part des femmes au sein des personnes victimes de violences reste prépondérante avec 97% des demandes. Dans le Tarn et le Tarn-et-Garonne cette proportion chute à hauteur de 75%. La circulaire interministérielle 2013 - 197 du 12 avril 2013 relative aux relations entre les SIAO et les associations spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violences a permis de poser un partenariat réactif dans les départements.

Part des femmes victimes de violences/personnes VV

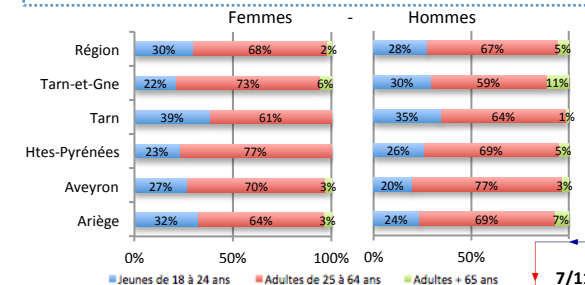


D'après Remontées 2015 des SIAO (I-7). Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège parmi les personnes victimes de violences, 100% étaient des femmes. Le nombre de femmes victimes de violences est indiqué entre parenthèses après le nom du département. (25 femmes VV sur l'Ariège)

Parmi les 18 modalités du principal « motif social » des demandes des ménages se distinguant particulièrement : la rupture familiale, les personnes victimes de violences, les personnes en situation administrative précaire, les personnes atteintes d'un handicap ou d'une pathologie, les expulsions locatives et le chômage/perte d'emploi. Les autres critères ne sont pas représentés pour des questions de lisibilité. **La rupture familiale reste le motif social principal pour quasiment un quart des ménages (23%). D'un département à l'autre la part de ce motif varie de 10% (Ariège et Lot) à 49% (Aveyron).** Cet indicateur cherche à produire des tendances basées sur des motifs cumulés qui ne prétendent pas décrire la complexité et l'intensité des situations sociales des ménages.

81 demandes concernaient des sorties de détention. L'enquête SIAO – Justice réalisée par la FNARS en décembre 2015 pointe notamment que « les PPSMJ constituent un public parmi les autres, qui sera impacté par l'absence de propositions rapides ». La coordination améliorée prévue par la future circulaire SPIP/SIAO devra relever ce défi.

Sur l'ensemble des adultes accueillis - quelle que soit leur composition familiale - la part des jeunes de moins de 25 ans représente près de 30% de l'effectif (données non disponibles sur le Gers, le Lot et la Haute-Garonne). 2/3 des adultes sont dans les tranches des 25-64 ans. La part des plus de 65 ans est aux alentours de 5%. Cette sous-population est plus importante chez les hommes (58 pers.) que chez les femmes (16 pers.). Elle est particulièrement significative (11%) dans le Tarn-et-Garonne.

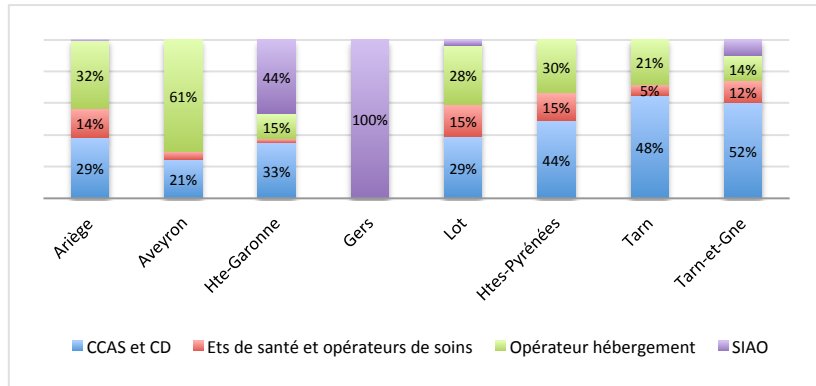




Des prescripteurs qui reflètent les organisations territoriales.

Les **travailleurs sociaux des collectivités territoriales** restent globalement les principaux prescripteurs avec les opérateurs de l'hébergement et sur quelques départements les SIAO. Les **1 400 admissions de 2015** sont principalement effectives vers de **l'hébergement d'insertion (32%)** et les **logements ALT (41%)**.

Principaux évaluateurs sociaux de la première demande



D'après Remontées 2015 des SIAO (I-11). Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège 29% des premières demandes sont instruites par des CCAS ou par le CD.

Quatre familles d'évaluateurs sociaux de la demande se distinguent régionalement et à des intensités diverses selon les départements (hors Haute-Garonne) : **les CCAS et CD (32%), les opérateurs d'hébergement (21%), les SIAO (31%) et les établissements de santé et les opérateurs de soins (5%)**. Cette relative hétérogénéité est liée aux dynamiques locales de coopération. Dans le Gers, une organisation spécifique via une entrée unique par l'opérateur SIAO, explique ce score de 100%. En Haute-Garonne, un travail de formation des partenaires a pour vocation de diminuer la part du SIAO (44%) dans l'instruction des premières demandes.

Les préconisations des SIAO sont globalement pour **un tiers vers de l'hébergement d'insertion** (dont CHR) et pour **41% vers des logements conventionnés ALT** (cf. zoom page suivante). Le dernier quart se répartit entre les autres dispositifs (stabilisation, résidence sociale, maison relais...). L'offre HI à la main des SIAO impacte naturellement ces préconisations.

L'admission (tableau ci-contre) respecte cette répartition.

Le tableau ci-contre (ainsi que le tableau des capacités en dernière page) ne reprend pas les mesures AVDL - Accompagnement vers et dans le logement et IML - Intermédiation Locative. En effet, selon les territoires, ces mesures sont parfois mobilisées par d'autres instances (commission DALO, CCAPEX, instance liée au PDALHPD...) que la commission SIAO et leur comptabilisation reste difficile à stabiliser selon que l'on raisonne en ménages bénéficiaires ou d'autres unités (mois mesures pour l'AVDL par exemple).

Les attributions d'un hébergement selon les territoires

Département	Hébergement de stabilisation	Hébergement d'insertion	Logement ou chambres conv. ALT	Résidence sociale	Maison relais	Total (part du département / région)
Ariège	0	11	28	5	30	74 (5%)
Aveyron	89	66	145	0	10	310 (22%)
Haute-Garonne	0	167	158	67	39	431 (31%)
Gers	10	18	57	2	2	89 (6%)
Lot	0	41	32	0	11	84 (6%)
Hautes-Pyrénées	22	47	37	0	2	108 (8%)
Tarn	26	45	80	7	6	164 (12%)
Tarn-et-Garonne	24	36	38	0	32	130 (9%)
ENSEMBLE des SIAO (part du type d'hébergement)	171 (12%)	431 (31%)	575 (41%)	81 (6%)	132 (9%)	1 390 (100%)
ENSEMBLE hors 31	171	264	417	14	93	959

D'après Remontées 2015 des SIAO (I-15) – Lecture = Pour le SIAO de l'Ariège 74 admissions selon les 5 types d'hébergement d'insertion et hors AVDL/IML en 2015 soit 5% des admissions de la région.



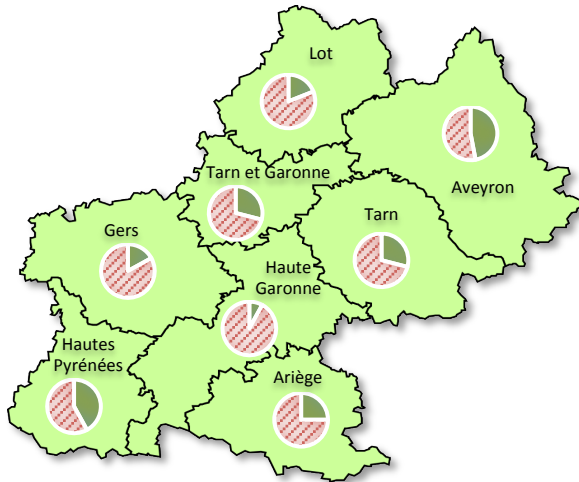
bis

Quatre demandes sur cinq sont non satisfaites en région.

Le **taux global de réponse aux demandes** est régionalement de **17%** (**moins d'une demande sur cinq** ou **83% de demandes non satisfaites**). Ce taux serait à comparer avec d'autres territoires similaires mais il témoigne d'un faible taux de réponse régional. Il s'explique à la fois par un déficit de places et la difficulté de construire des parcours vers le logement autonome.

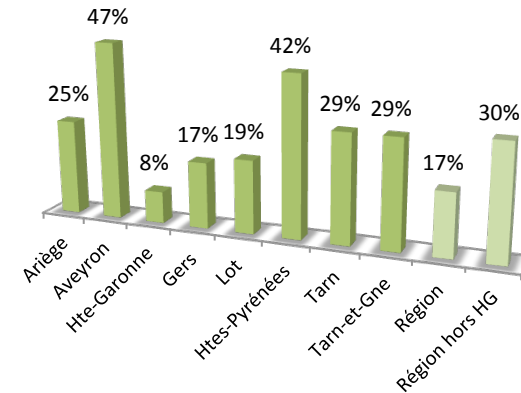
Ratio demande globale / admissions

D'après Remontées 2015 des SIAO (I-1, I-2 & I-15)



Le **ratio demande globale** (demande de l'année + liste d'attente) sur admissions (hors AVDL et IML, cf. page précédente) de l'année donne à voir la capacité de chaque territoire à « absorber » la demande. En région ce taux est à 17%. C'est donc moins d'**1 demande sur 5** qui aboutit positivement. Hors la Haute-Garonne, ce taux passe à 30% (soit **1 demande sur 3**). Avec 1 admission pour 8 demandes, **la Haute-Garonne se situe 9 points en deçà de la valeur régionale**. À l'opposé, les Hautes-Pyrénées sont quasiment à un taux d'une admission pour deux demandes (42%).

Ratio demande globale / admissions



D'après Remontées 2015 des SIAO (I-1, I-2 & I-15)

Zoom sur l'ALT : Un dispositif central de l'hébergement d'insertion.

La mise en œuvre des places en ALT est relativement variable selon les territoires.

En **Ariège**, un accompagnement social est systématisé sur l'ensemble des logements. Cet accompagnement a été rendu possible en mutualisant des financements AVDL (Etat) et ASLL (CD 09) mais ce « montage » reste précaire.

En **Haute-Garonne**, deux typologies de places ALT sont distinguées : avec ou sans accompagnement social. Pour les places avec accompagnement social, l'accompagnement est pris en charge financièrement, et de manière dérogatoire, par le Département. Ce financement dérogatoire est par nature également précaire.

En **Tarn-et-Garonne**, certains opérateurs se sont spécialisés par catégorie de public. Ainsi, une association accueille plus particulièrement des personnes sortantes de CHRS, une autre des personnes présentant des pathologies psychiatriques. Enfin, une association a passé deux conventions spécifiques avec, d'une part le CIDF et, d'autre part, le SPIP pour accueillir les publics cibles « femmes victimes de violences » et « sortants de prison ».

Outre la dimension accompagnement social à stabiliser, l'ensemble des acteurs insiste sur l'importance de revaloriser les financements de ce dispositif (absence de revalorisation depuis 2008), le risque étant, à court terme, une diminution du parc ALT.

ALT



Près de 3 000 places d'hébergement d'insertion à la main des SIAO de la région sur 5 000 places



L'offre HI en Midi-Pyrénées

Le recensement des places d'hébergement d'insertion a été réalisé en avril 2016 (situation de fin 2015) à partir des informations fournies par les DDCS(PP) et SIAO de la région.



Les places d'insertion à la main des SIAO sont regroupées sous cinq grands blocs :

- Les places dédiées en CHR.S.
- Les places de stabilisation lorsqu'elles relèvent de l'accueil d'insertion (6 départements).
- Les places en chambres ou logement bénéficiant d'un financement ALT.
- Les places en résidences sociales.
- Les places en maison relais ou pensions de famille.

Répartition par nature des places d'hébergement d'insertion à la main des SIAO

Département	Places en CHR.S. insertion	%	Places de stabilisation	%	Places en logement ALT	%	Places en Résidence sociale	%	Places en Maison relais - Pensions de famille	%	TOTAL	Part des places à la main du SIAO / ensemble des places
Ariège	44	100%	0	-	139	100%	5	100%	42	89%	230	98%
Aveyron	45	100%	8	100%	130	81%	0	-	40	100%	235	70%
Haute-Garonne	492	100%	-*	-	567	100%	0	-	221	100%	1 280	43%
Gers	28	100%	4	100%	191	100%	0	-	0	0%	223	93%
Lot	55	100%	0	-	43	64%	0	-	55	100%	153	46%
Hautes-Pyrénées	95	100%	33	100%	182	100%	0	-	0	0%	310	58%
Tarn	76	100%	11	100%	146	100%	25	100%	36	100%	294	100%
Tarn-et-Garonne	66	100%	24	100%	55	79%	0	-	58	100%	203	93%
ENSEMBLE des SIAO	901	100%	80	100%	1 453	95%	30	1%	452	79%	2 982	57%
Places totales (y compris non à la main des SIAO)	901	-	80	-	886	-	2 050	-	573	-	1 648	-

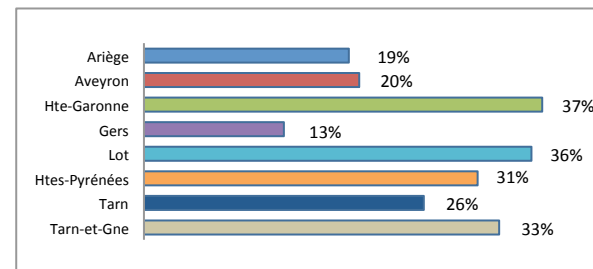
Parmi les 2 982 places d'hébergement d'insertion à la main des SIAO (sur 5 192 places totales), près de la moitié (49%) des places relève de places en logements ALT (le nombre de logements a été converti en places. Ce nombre représente le maximum de personnes pouvant être accueillies et ne tient pas compte de la composition fine des ménages).

Un tiers (31%) des places sont proposées en CHR.S. Insertion et 15% des places sont disponibles en Maison relais - Pensions de famille.

1% des places relèvent de résidences sociales. Ce faible taux s'explique notamment par le fait que 2020 places de ce type ne sont pas à la main du SIAO en région. Sur ces 2 020 places 1 670 sont en Haute-Garonne. Des démarches sont localement en cours pour rapprocher ces structures des SIAO.

Les places en CHR.S. occupent une part variable selon les territoires (voir graphique ci-contre). Leur poids relatif doit être apprécié au regard des autres dispositifs également à la main des SIAO. Selon les territoires, il oscille entre 13% (Gers & Tarn) et 36% dans le Lot témoignant ainsi d'une hétérogénéité régionale de cette offre comportant une forte dimension « d'accompagnement social ».

La part des CHR.S. Insertion / hébergements à la main des SIAO



D'après informations des DDCS(PP) et SIAO - Places d'hébergement d'insertion à la main des SIAO au 31/12/2015. Lecture = Le SIAO de l'Ariège dispose de 44 places d'insertion en CHR.S, soit 19% de l'ensemble des places à sa main, de 5 places en résidence sociale... Les % indiquent la part des places à la main des SIAO - (*) Places à la main du SIAO Urgence 31

Les places de l'hébergement d'insertion sont majoritairement à la main du SIAO.

Sur la région 57% des places le sont. Cet écart avec le « 100% » s'explique pour deux principales raisons. Premièrement, et de manière marginale, certaines places sont gérées par d'autres opérateurs et les SIAO n'y ont pas accès.

En second lieu, certaines places sont également gérées par d'autres dispositifs/opérateurs comme les places en résidence sociale / FJT.

Cinq chiffres régionaux (arrondis) pour synthétiser les tableaux de bord de l'observation sociale de l'hébergement d'insertion

Il s'agit des demandes, exprimées en nombre de ménages, qui sont **saisies par les 8 SIAO de la région**. Ces demandes peuvent concerner à la marge les mêmes ménages (certains ménages ont formulé plusieurs demandes notamment suite à l'évolution de leur situation).

Sur cette statistique comme sur de nombreuses autres, on observe une grande disparité entre la situation de la Haute-Garonne et celles des sept autres départements. C'est pourquoi, **les tableaux de bord s'intéressent davantage aux situations départementales** qu'à la moyenne régionale.

6 000 demandes d'hébergement d'insertion sont parvenues aux SIAO en 2015. À ces demandes vient s'ajouter une **file d'attente de 2 500 demandes** (dont 92% sur la Haute-Garonne). Soit **8 500 demandes**.

8 600 personnes différentes ont sollicité le SIAO pour bénéficier d'une demande d'hébergement d'insertion en 2015 (hors file d'attente). Ce sont **5 250 ménages** (au sens de l'INSEE) qui ont été concernés.

7 ménages sur 10 sont des personnes isolées
3 ménages sur 10 sont des membres de couples ou de familles avec enfants (Les familles monoparentales représentent 20% de l'ensemble des ménages).

2 ménages sur 10 sont déjà dans un dispositif d'hébergement

Seulement 17% des demandes (2015+ file d'attente) **débouchent sur une admission** dans un hébergement (d'insertion).

En moyenne le taux de renouvellement d'une demande sur la même année reste faible. Avec un taux de réitération de demande de 1,11, les demandes nouvelles d'un même ménage sont peu fréquentes. Selon l'INSEE en 2011, le nombre moyen de personnes par ménage était de 2,2 en Midi-Pyrénées. Si l'on rapporte les ménages ayant formulé une demande en 2015 aux personnes physiques qui les composent, le nombre moyen de personnes par ménage est sensiblement inférieur avec 1,64 (en lien avec la composition des ménages).

Ces attributions sont à corrélér à la consistance (en volume et en diversité) de l'offre locale d'hébergement d'insertion. (Le taux passe à 30% pour la région hors Haute-Garonne et ce ratio oscille de **8%** des demandes en Haute-Garonne à **42%** des demandes dans les Hautes-Pyrénées).

